



«Ose le vert, recrée ta cour 3.0»

Règlement, critères de sélection et accompagnement

Volet Ecoles fondamentales

Pour des cours de récréation nature « bienvenue » et conviviales dans les écoles maternelles et primaires de Wallonie

IMPORTANT : CE DOCUMENT NE CONCERNE QUE LES ECOLES FONDAMENTALES.

Les documents pour les Hautes Ecoles se trouvent sous l'onglet « Hautes Ecoles » du site Internet (www.oselevert.be > Appel à projets > Hautes Ecoles).

Ce document reprend, dans leur intégralité, les pages du site Internet consacrées au règlement, aux critères de sélection et à l'accompagnement que recevront les écoles retenues.

Avant de compléter votre dossier de candidature, lisez également le vade-mecum des dépenses éligibles disponible sur www.oselevert.be.

RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJET

Qui peut répondre à l'appel à projets ?

Toute école maternelle et/ou primaire, située sur le territoire wallon peut répondre à l'appel à projets.

Quelles sont les conditions pour qu'un projet soit recevable ?

- l'appel à projets s'adresse aux écoles maternelles et primaires situées en Wallonie;
- un projet ne peut concerner qu'une seule implantation ;
- le projet doit avoir été validé par le Pouvoir Organisateur de l'école ;
- les projets proposés doivent intégrer une dimension nature et biodiversité dans les espaces de vie extérieurs des écoles ;
- les espaces concernés doivent être disponibles pour la réalisation du projet entre septembre 2019 et novembre 2020 ;
- le dossier de candidature devra être rempli en ligne pour le 30 novembre 2018 au plus tard.

Combien d'implantations par dossier de candidature ?

Chaque dossier de candidature doit être spécifique et contextualisé à une seule implantation. Une école disposant de plusieurs implantations et souhaitant réaliser des aménagements sur plusieurs implantations doit donc introduire plusieurs dossiers de candidature. Chaque implantation ne peut remettre qu'une seule candidature.

« Ose le vert, recrée ta cour », une campagne dans le cadre du Réseau Wallonie Nature, portée par GoodPlanet Belgium en partenariat avec Natagora et la coopérative Cera, avec le soutien de la Wallonie.

Avec le soutien de la



Wallonie

La nature partout par tous !



RÉSEAU WALLONIE NATURE



GOODPLANET.be



natagora

Les écoles qui viennent de bénéficier d'un soutien financier pour un projet similaire peuvent-elle quand même participer ?

Oui mais les implantations qui n'ont pas bénéficié des soutiens financiers suivants seront considérées comme prioritaires :

- appel à projets "Ose le vert recrée ta cour" – édition 1 et 2 ;
- appel à projets "Biouniversité" de la Province de Namur – édition 1 et 2 ;
- soutien classique pour les écoles non-retenues d'Ose le Vert – édition 1 et 2.

Quels projets sont attendus ?

La campagne veut soutenir les projets d'aménagement qui apportent plus de nature et de biodiversité indigène, de contact avec la nature et de convivialité dans les espaces de vie extérieurs des écoles, avec une attention particulière pour la cour de récréation.

Où trouver de l'inspiration ?

Pour des images et des idées inspirantes, nous vous invitons à aller sur

- la page Facebook « Ose le vert, recrée ta cour » ;
- la boîte à outils du site www.oselevert.be (sources d'inspiration*, outils techniques, outils pédagogiques...)

*NB Certains liens renvoient vers des aménagements qui ne sont pas éligibles dans la cadre de « Ose le vert, recrée ta cour ».

Quelques exemples pour inspirer :

- enlever un revêtement minéral pour planter un arbre ou réaliser un aménagement pour amener un peu, beaucoup de nature ;
- planter un verger, un bosquet, une haie, une bande fleurie, un jardin à papillons... ;
- construire un tunnel, un labyrinthe, un tepee, un écran... en saule vivant ;
- aménager un espace de jeu naturel ;
- creuser une mare didactique ;
- construire et installer des nichoirs (insectes, oiseaux, chauve-souris...) ;
- utiliser la nature et des éléments en bois pour aménager un coin lecture, un coin calme, des bancs, un espace pique-nique, un théâtre de verdure, une classe du dehors... ;
- réaliser un mur en pierre sèche, une toiture végétale... ;
- ...

Quels seront les critères du jury ?

Le jury sélectionnera les 130 projets d'école fondamentale sur base des critères de sélection suivants :

- *Biodiversité (5 points/20)* : le projet permet-t-il d'augmenter la présence de nature et la biodiversité locale ?
- *Contact avec la nature (5 points/20)* : le projet stimule-t-il le contact des enfants avec la nature ?
- *Nature au service de la convivialité et du vivre-ensemble (5 points/20)* : le projet favorise-t-il la convivialité, le bien-être et le vivre ensemble dans les espaces extérieurs de l'école ?
- *Pérennité et autonomie (5 points/20)* : l'école a-t-elle les ressources internes et/ou externes pour mener son projet à bien dans le contexte d'accompagnement proposé ?

Le jury portera également attention aux points suivants :

- le jury sélectionnera les écoles de manière à *couvrir l'ensemble du territoire wallon*. Si le nombre de demandes recevables le permet, le jury sélectionnera au moins 10 écoles par province ;
- *l'originalité* et l'innovation pour chacun des critères de sélection ;
- la présence d'une personne ressource interne ou externe à l'école (PCDN, parc naturel, école secondaire, entrepreneur ou autre partenaire local) qui s'engage à aider l'école pour réaliser son projet ;
- l'intégration du projet dans le réseau écologique local.

Quand et comment répondre ?

L'inscription se fait en ligne uniquement, les projets introduits par mail ou courrier postal ne seront pas pris en considération. Le formulaire d'inscription doit nous parvenir au plus tard le 30 novembre 2018.

Quand se fera la sélection et quand serez-vous avertis de la réponse ?

La sélection des projets se fera sur base d'un jury de lecteurs multidisciplinaires qui sera organisé en janvier - février 2019 de manière à pouvoir communiquer les résultats en mars 2019.

L'accompagnement commencera en septembre 2019.

Qui sera dans le jury de lecteurs ?

Le jury de lecteurs sera composé de représentants de la Wallonie, des milieux éducatifs et associatifs ayant une expertise scientifique, technique et/ou éducative dans les matières concernées par la campagne ainsi que de coachs impliqués dans la campagne « Ose le vert, recrée ta cour ».

Que recevront les écoles retenues ?

- *le suivi d'un coach référent* de GoodPlanet Belgium ou Natagora ;
- *une aide financière* : les écoles retenues recevront une bourse comprise entre 1000€ et 3500€, pour leur permettre de mener à bien leur projet ;
- *un accompagnement personnalisé* entre septembre 2019 et novembre 2020. Chaque école recevra 3 visites pour conseiller, planifier et/ou l'aider à réaliser ses aménagements et, si le projet avance bien, sensibiliser les enfants et les enseignants à la nature ;
- la participation à une *des journées d'échange* et de formation qui seront organisées ;
- *une mise en réseau* via un site Internet, une page Facebook, des newsletters...

Plus de détails sur la page « Accompagnement ».

Quel sera le montant des bourses ?

Une bourse comprise entre 1000€ à 3500€ sera octroyée à chaque implantation retenue pour lui permettre de mener à bien son projet. Les bourses seront réparties entre les projets en fonction des dossiers de candidature et de l'enveloppe globale des bourses allouée à la campagne.

A quoi pourra être utilisée la bourse ?

Dans les grandes lignes, cette bourse pourra servir à couvrir les frais ci-après :

- frais de plantation et semis (plants, graines, terreau, tuteur...) d'espèces indigènes ou variétés locales (exception pour certaines variétés horticoles mellifères à fleurs simples et non invasives);
- frais de logistique (main d'œuvre extérieure, enlever du béton, faire venir de la terre, faire réaliser un plan par un architecte de jardin, creuser et clôturer une mare...);
- achat de bacs et autres supports de plantation (à condition qu'ils s'intègrent dans un projet «nature» global) ; *

- achat d'éléments en bois pour stimuler le lien avec la nature et la convivialité (matériel pour land art, billots de bois, tables et bancs sous condition...). 25 % maximum du montant de votre bourse pourront être consacrés à l'achat de bancs ou de tables à condition qu'ils servent à renforcer le contact des enfants avec la nature ; *
- fournitures diverses : maximum 300 euro pourront être utilisés pour l'achat de fournitures non reprises ci-dessus et en lien direct avec le projet (matériel pédagogique ou didactique pour explorer la nature, livres en lien avec le projet, petit outillage...).

* Les infrastructures en bois privilégieront le bois local et /ou labellisé et/ou de seconde main.

Plus de détails sur la page « Vade-mecum des dépenses éligibles ».

Comment savoir si une dépense est éligible ou non éligible ?

Le vade-mecum des dépenses éligibles est là pour aider les écoles à répondre à cette question. Nous recommandons aux écoles de bien le lire avant de réaliser leur budget, il fait partie intégrante du présent règlement.

Où les écoles peuvent-elles se fournir ?

Vous pourrez acheter vos fournitures où vous le souhaitez, idéalement près de chez vous et en encourageant le tissu économique local. Pour les végétaux et le bois, des idées de fournisseurs se trouvent sur www.oselevert.be/conseils-pour-se-fournir.php

Comment pourra être utilisée la bourse ?

La bourse sera accordée par la DGO3. Les obligations des écoles liées à l'utilisation de cette bourse leur seront précisées par arrêté ministériel et devront être justifiées auprès de la DGO3.

La bourse sera liquidée en 2 tranches : une première tranche (50%) à demander à la DGO3 dès la notification de la subvention et une deuxième tranche (50%) en fin de projet sur base d'un rapport et des pièces justificatives.

Le bénéficiaire sera soumis au respect de la réglementation sur les marchés publics (obligation d'effectuer une simple consultation de concurrence par comparaison d'au minimum trois offres pour les montants supérieurs à 250 euro HTVA).

Qu'attendons-nous des écoles retenues ?

- identifier leurs besoins et les faire connaître à leur coach référent de manière à ce que ce dernier puisse ajuster son accompagnement ;
- communiquer les informations utiles au suivi et à la communication autour de la campagne ;
- réaliser leur projet entre septembre 2019 et novembre 2020 ;
- respecter les règles concernant l'utilisation des bourses ;
- participer à une des journées d'échanges ;
- participer à l'évaluation de la campagne.

Quel est le calendrier de la campagne ?

- septembre 2018 - 30 novembre 2018 : les écoles répondent à l'appel ;
- janvier - février 2019 : jury de lecteurs ;
- mars 2019 : annonce des résultats ;
- juin 2019 : les coaches prennent contact avec les écoles pour planifier la première visite ;
- septembre 2019 – novembre 2020 : accompagnement et réalisation des projets ;
- septembre – décembre 2019 : journées d'échange et de formation ;
- novembre 2020 : fin de l'accompagnement.

7 conseils avant de compléter le formulaire de candidature

- rendre explicite ce qu'implique le critère Biodiversité dans votre proposition ;
- impliquer ou au minimum obtenir l'accord écrit de son Pouvoir Organisateur pour la réalisation des aménagements (ne pas oublier de joindre cet accord à son dossier) ;
- ne pas s'y prendre à la dernière minute;
- faire fonctionner son réseau relationnel;
- construire son projet en équipe ;
- réaliser un plan des aménagements pour visualiser le projet (un simple croquis à main levée peut déjà aider) ;
- présenter un budget en adéquation avec la description du projet et du vade-mecum des dépenses éligibles.

CRITERES DE SELECTION DE L'APPEL A PROJETS

1- Biodiversité (5 points /20)

Le projet permet-t-il d'augmenter la présence de nature et la biodiversité locale ?

- Le projet offre-t-il un espace de vie, le gîte et/ou le couvert à la faune locale (exemples : planter un verger, une haie, des fleurs mellifères...) ?
- Le projet augmente-t-il la présence de la flore indigène (arbres, arbustes, haies...) ?
- Le projet augmente-t-il la présence de variétés fruitières locales ?
- Le projet offre-t-il une place à la flore spontanée ?
- Le projet amène-t-il du végétal dans un espace qui en était complètement dépourvu ?
- Le projet prévoit-il de remplacer un revêtement artificiel (asphalte, béton, ...) par un revêtement naturel (espace de verdure, terre, plan d'eau...) ?
- Le projet s'inscrit-il dans le maillage écologique de la région ?
- Le projet est-il original et innovant en matière de biodiversité ?
- Le jury tiendra compte de la situation de départ de chaque école.

2- Contact avec la nature (5 points/20)

Le projet stimule-t-il le contact des enfants avec la nature ?

- Le projet favorise-t-il le jeu libre et spontané au contact de la nature pendant la récréation ?
- Le projet utilise-t-il des matériaux naturels pour les aménagements projetés (construction en saule vivant, billot de bois, tronc...) ?
- Le projet favorise-t-il l'observation de la nature de manière libre ou encadrée ?
- Le projet propose-t-il d'utiliser la nature dans les pratiques pédagogiques de l'école, de manière régulière et pérenne ?
- Le projet offre-t-il un espace vert à des enfants ayant a priori peu de contact avec la nature ?
- Le projet développe-t-il des outils didactiques notamment d'éducation relative à la nature (éveil à la nature) ?
- Le projet est-il original et innovant en termes de contacts avec la nature ?

3- **Nature au service de la convivialité et du vivre ensemble** (5 points/20)

Le projet favorise-t-il la convivialité, le bien-être et le vivre ensemble dans les espaces extérieurs de l'école ?

- Le projet améliore-t-il l'aspect esthétique de l'école ?
- Le projet part-il d'un constat d'une situation difficile liée aux espaces extérieurs ?
- Le projet utilise-t-il la nature pour structurer de manière cohérente les espaces extérieurs de l'école en différentes zones afin de répondre aux besoins des enfants (zone calme, zone avec ballon...) ?
- Le projet développe-t-il des espaces collectifs (agora, classe du dehors...) ?
- Le projet implique-t-il des utilisateurs de la cour en dehors des périodes scolaires ?

4- **Pérennité et autonomie (5 points/20) : l'école a-t-elle les ressources internes et/ou externes pour mener son projet à bien dans le contexte d'accompagnement proposé ?**

- Le projet tend-il à impliquer tous les acteurs de l'école (direction, enseignants, élèves, accueil extra-scolaire, parents, personnel d'entretien...) de la conception à la réalisation du projet ?
- Le projet s'intègre-t-il dans d'autres actions de l'école (ex : un autre projet nature, un projet sur la cour de récréation, le projet pédagogique de l'école...) ?
- L'école a-t-elle déjà une expertise en gestion de ce type de projet ?
- L'école a-t-elle ou va-t-elle mettre en place un groupe de travail dédié aux projets ?
- L'école a-t-elle déjà réalisé un plan ou croquis des aménagements projetés ?
- Le budget présenté est-il cohérent avec le projet présenté et le vade mecum des dépenses éligibles.
- L'école a-t-elle le soutien d'une personne ressource interne ou externe (PCDN, parc naturel, école secondaire, entrepreneur ou autre partenaire local) qui s'engage à l'aider pour réaliser son projet ?
- L'école a-t-elle intégré l'entretien et la gestion des aménagements dans sa réflexion ?

Le jury sélectionnera les écoles de manière à couvrir l'ensemble du territoire wallon. Si le nombre de demandes recevables le permet, le jury sélectionnera au moins 10 écoles par province.

ACCOMPAGNEMENT QUE RECEVRONT LES 130 ECOLES FONDAMENTALES RETENUES

Un accompagnement personnalisé

GoodPlanet et Natagora assigneront un coach référent à chaque école qui bénéficiera ainsi d'un accompagnement personnalisé. Cet accompagnement prendra la forme de 3 visites et d'un suivi à distance entre septembre 2019 et novembre 2020.

La première visite sera une réunion de concertation en début de projet. Elle rassemblera un maximum d'acteurs (enseignants, direction, accueil extra-scolaire, partenaires de l'école...). Elle servira à expliciter les engagements de chacun, présenter l'accompagnement proposé, mieux comprendre et préciser le projet de l'école, évaluer les besoins réels de l'école et signer une convention de partenariat avec l'école. Un premier contact sera pris en juin 2019 pour fixer ce rendez-vous.

Les visites suivantes porteront essentiellement sur l'accompagnement de projet : conseils techniques, identification des priorités, dynamique d'équipe, aide à la planification, aide à la gestion de projet, coordination d'un chantier, formation de l'équipe éducative, donner du sens... Elles pourront également concerner la sensibilisation des enfants via des animations si cela s'avère utile pour la gestion du projet et/ou si les autres aspects de l'accompagnement en laissent le temps.

A cette fin, le coach sera disponible pour l'école, par mail ou téléphone, en dehors des visites pour l'aider et la conseiller.

Une bourse

Une bourse comprise entre 1000€ et 3500€ sera octroyée à chaque école retenue pour lui permettre de mener à bien son projet.

Plus de détails sur les pages « Règlement » et « Vade-mecum des dépenses éligibles ».

Des journées d'échange et de formation dans des écoles exemplatives

Des journées d'échange et de formation à destination des écoles retenues seront organisées entre septembre et décembre 2019. Les objectifs de ces journées seront d'outiller les écoles sur des thématiques liées à leur projet, stimuler leur autonomie, leur permettre de réseauter.

Chaque école aura l'occasion de faire participer 2 représentants à 1 journée.

Des outils pour communiquer

Les écoles retenues recevront des newsletters avec des informations pratiques, des articles, pour leur permettre de mener à bien leur projet.

Le site web (www.oselevert.be) est à la disposition des écoles avec

- une boîte à outils;
- un espace dédié aux outils propres à la campagne;
- des récits d'expérience;
- une carte interactive pour présenter et visualiser les projets.

La page Facebook « Ose le vert, recrée ta cour » valorisera les projets à leurs différents stades de réalisation.

CONTACTS

Pour toutes informations ou questions, n'hésitez pas à nous contacter

GoodPlanet Belgium

Céline Grandjean ou Xavier Dallenogare

02 893 08 21

oselevert@goodplanet.be

www.oselevert.be